Image not found or type unknown

conflit sur une vente lors d'une succession

Par **pierre099**, le **22/05/2009** à **19:59**

bonjour,

Une maison faisant partie d'une succession a été évaluée par un expert à 550 000 euros et celui-ci a suggéré une une mise en vente à 600 000 euros.
Or un des héritiers refuse de donner son accord à la mise en vente et vient de faire une proposition d'achat à 400 000 euros à laquelle, moi même colégataire, je m'oppose. Dans sa proposition écrite, l'acheteur et colégataire insinue que cette proposition ne fait pas perdre grand chose aux autres héritiers par rapport à une mise aux enchères au plus tôt dans deux ans.

Ce colégataire peut-il faire une offre et en même temps s'opposer à la mise en vente ?
A quoi correspond cette vente aux enchères dont il n'a jamais été quastion ?
Quels sont les recours dans ce cas ? Je précise que j'aurais à payer les frais de succession même si la mise en vente est bloquée.

Merci pour votre réponse.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés